

Volet BCopie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Donné/Reçu le

Réserve
au
Moniteur
belge***16166620***

24 NOV. 2016

au greffe du tribunal de commerce
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : BE0521.966.896

Dénomination

(en entier) : **Vert d'Iris International**

(en abrégé) :

Forme juridique : SCRL-FS

Siège : Rue de Liverpool 61 à 1070 Anderlecht

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Modification de la composition du Conseil d'administration & modification des statuts

Suite à l'Assemblée générale, tenue le 11 décembre 2014 à Bruxelles,

- M Hoi Ming Cho est élu administrateur par l'assemblée générale, à l'unanimité;
- M Gérard Beckers présente sa démission, celle-ci est acceptée par l'assemblée générale à l'unanimité.

Suite à l'Assemblée générale, tenue le 16 décembre 2015 à Bruxelles, en présence du Notaire Me Poot,

- la démission de l'aisbl Eco Innovation est confirmée;
- des modifications sont faites aux statuts. Celles-ci sont reprises dans les statuts coordonnés ci-joint, enregistrés au bureau Bruxelles2-AA le 14 janvier 2016 par le Notaire Poot.

Frédéric Morand,
Administrateur délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/12/2016 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

"VERT D'IRIS INTERNATIONAL" 69018
Société coopérative à responsabilité limitée à finalité sociale
à Anderlecht (1070 Bruxelles), rue de Liverpool 61
Numéro d'entreprise : 0521.966.896

DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR
MODIFICATIONS AUX STATUTS
COORDINATION DES STATUTS

premier feuillet

L'AN DEUX MILLE QUINZE.

Le seize décembre.

Devant Nous, Maître Paul POOT, Notaire résidant à Anderlecht, suppléant Maître Michel CORNELIS, Notaire résidant à Anderlecht, suivant Ordonnance du Tribunal de Première Instance de Bruxelles, du 1^{er} septembre 2015.

S'EST REUNIE

L'Assemblée Générale extraordinaire de la Société Coopérative à Responsabilité Limitée à Finalité Sociale « **VERT D'IRIS INTERNATIONAL** », ayant son siège social à Anderlecht (1070 Bruxelles), rue de Liverpool 61, constituée suivant acte reçu par le notaire Michel Cornelis, à Anderlecht, le 22 février 2013, publié aux Annexes du Moniteur belge du 22 mars suivant sous la référence 13046288, statuts non modifiés depuis lors.

BUREAU

La séance est ouverte à dix-huit heures trente minutes sous la présidence de Monsieur Frédéric MORAND, qui désigne comme secrétaire Monsieur Martin VAN WUNNIK, tous deux ci-après nommés.

L'Assemblée ne désigne pas de scrutateurs.

COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE

Sont présents ou représentés les associés dont les nom, prénom, domicile (ou dénomination sociale, siège social et numéro d'enregistrement à la Banque-Carrefour des Entreprises), ainsi que le nombre de titres de chacun d'eux, figurent sur une liste de présence signée par chacun d'eux ou leurs représentants en entrant à l'assemblée.

Cette liste de présence, signée « ne varietur » par les membres du bureau et par nous, notaire, ainsi que les procurations mentionnées sur cette liste, resteront ci-annexées pour faire partie intégrante du présent procès-verbal et seront enregistrées avec celui-ci.

Tous les administrateurs sont ici présents, représentés ou ont renoncé à être présents à la présente assemblée.

EXPOSE DU PRESIDENT

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/12/2016 - Annexes du Moniteur belge

